



**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 543/2011**  
**Séance du Conseil communal du 21 mars 2011**  
**Zone 30 – Quartier Corsy – Belmont**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 21 juin 2010, Monsieur le Conseiller Michel Reigner a interpellé la Municipalité quant à la réalisation des aménagements de la zone 30 km/h du quartier mentionné. Il relatait des difficultés de circulation à l'entrée Sud du chemin de la Pépinière et de l'incohérence du déplacement de la zone de stationnement sur cette même artère, peu avant l'entrée du parking de Corsy.

Les vérifications techniques conduites sur le chemin de la Pépinière indiquent que les valeurs de charge des véhicules ont légèrement évolué, 448 véhicules/jour **en 2010** pour 636 véhicules/jour **en janvier 2011** tandis que les vitesses restent identiques, à savoir une vitesse moyenne à 36 km/h.

Dans le cadre des aménagements retenus au Sud du chemin de la Pépinière, le positionnement du portique d'entrée a été défini d'entente avec les autorités cantonales. A cette occasion, il a également été pris en compte les 3 cases de livraison desservant l'épicerie de Corsy dont l'utilité dans le hameau de la Conversion est incontestable. Le déplacement de la porte d'entrée de la zone 30 en direction du Sud engendrerait la suppression de ces 3 places de stationnement et générerait un débordement des stationnements irréguliers sur le carrefour Pépinière – Landar – Cornèle. Nous relevons encore, qu'à ce jour, la Municipalité ou ses services techniques n'ont reçu aucune plainte se rapportant à une dangerosité accrue ou à une gêne de la fluidité du trafic sur le secteur considéré.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité n'entend pas apporter de mesures correctrices sur la zone 30 km/h. du quartier Corsy – Belmont.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 8 mars 2011